

LE P U B L I C I S T E .

PRIMEDI 1^{er}. Fructidor, an VI.

18 Aug 1798



Arrestation à Alger d'un envoyé du roi d'Espagne. — Renfort de vingt-cinq mille hommes, envoyé à l'armée française en Italie. — Rétablissement de la paix entre la Suede et la régence de Tripoli. — Note remise au ministre des relations extérieures de la république française, par le ministre plénipotentiaire de la république helvétique. — Mauvais succès de l'attaque faite par les Anglais sur les Cayes.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 36 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, sous de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

ESPAGNE.

De Madrid, le 13 thermidor.

Le roi & sa famille partent demain pour le château de Saint-Ildefonso. Les chaleurs brûlantes qui nous tourmentent cette année plus qu'aucune autre, sont une des causes de ces coliques bilieuses, très-communes en ce moment, & dont se trouvent atteints deux de nos ministres, MM. Saavedra & Jovellanos. Le premier sur-tout est dans un état de dépérissement qui le rend depuis quelque tems incapable de travail. Le second est devenu presque inaccessible. Mais on dit que l'état de sa santé n'est pas la seule raison de sa retraite.

Le prince de la paix vit dans l'unité du roi & de la reine comme au tems de sa plus grande faveur. On prétend cependant qu'il a obtenu de LL. MM. la permission de ne pas les accompagner à Saint-Ildefonso.

M. Delasheras, à son retour de Paris, avoit été chargé d'une mission de notre cour à Alger, où il avoit résidé précédemment & où on présuinoit qu'il seroit bien reçu. L'espérance a été trompée d'une manière bien fâcheuse pour lui. Le nouveau dey l'a fait mettre en prison, & exige qu'il rembourse les fonds qui avoient été prêtés à l'Espagne par son prédécesseur.

ITALIE.

De Livourne, le 12 thermidor.

La frégate suédoise la *Thétis*, de 44 canons, venant de Tripoli en vingt jours, est entrée le 6 de ce mois dans notre port. Le capitaine a annoncé au chevalier Troungrem, consul-général de Suede, que la paix étoit rétablie entre le Suede & la régence de Tripoli, & qu'elle avoit été conclue le 6 messidor.

De Milan, le 18 thermidor.

Le général en chef par interim de l'armée d'Italie a reçu l'avis du directoire de France, que l'armée sera renforcée de 20 mille hommes, savoir, 15 mille d'infanterie & le reste de cavalerie. Déjà ces troupes ont

reçu ordre de partir de l'intérieur de la république, & de se rendre à marche forcée, par la voie du Piémont, à Milan. On attend aussi dans cette dernière ville plusieurs généraux & adjudans-généraux.

L'armée française de la Suisse, qui présentement est de 30 mille hommes, sera portée à 50 mille.

On attend de ce pays deux mille chevaux pour le parc d'artillerie, qui déjà est dans un état imposant, à Crémone.

Le gouvernement cisalpin fait transporter une grande quantité de provisions de siege dans les places de Mantoue, Peschiera, Pizzighitone & Ferrare.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

De Berne, le 23 thermidor.

L'influence de notre envoyé près les ligues Grises l'a enfin emporté sur les intrigues des agens de l'Autriche. La majorité a voté pour la réunion à la république helvétique; la minorité paroît vouloir résister à ce vœu, parce qu'elle compte sur l'appui de l'Autriche qui rassemble beaucoup de troupes sur les frontières orientales de la Suisse, & qui a déjà fait occuper les passages qui conduisent dans la Vallée & chez les Grisons.

De Bâle, le 24 thermidor.

Il vient de paroître ici une pièce qui y fait le sujet de toutes les conversations. C'est une note que le citoyen Zeltner, plénipotentiaire de la république helvétique à Paris, a dû remettre au ministre des relations extérieures, avec invitation de la communiquer au directoire. Un tel langage honore & celui qui a le courage de le tenir, & ceux qui, au comble de la puissance, savent l'écouter.

Notre ministre, après avoir rappelé les vexations que quelques commissaires français ont exercées en Suisse, ajoute :

« On doit redouter beaucoup les suites d'une conduite aussi révoltante à l'égard d'un peuple qui ne se laisse ni distraire par les plaisirs, ni intimider par la force, mais dont la douceur seule peut venir à bout. Il est très-impolitique de ne vouloir pas apprendre à le mieux connoître, de se conduire avec lui comme s'il avoit l'heureuse légèreté avec laquelle les français adoptent les nouveautés, ou l'apathie des bataves, ou la docile soupléssé des italiens. Ce peuple irritable & courageux tient avec énergie à sa religion, à sa démocratie pure, à ses anciennes mœurs. Tout ce qui porte le sceau de l'infidélité & de l'oppression, le remplit d'indignation & d'amertume. Quand il n'a plus rien à perdre, quand le désespoir l'anime, il est capable de tous les excès; & l'Helvétie peut être le théâtre de scènes plus horribles encore que celles de la Vendée. Le soussigné frémit

en tenant ce langage : mais il doit le tenir. Ne pas dévoiler au directoire français la vérité toute entière, seroit un crime.

» Déjà les grisons sont éloignés de nous par les nouvelles de l'état déplorable où se trouve la Suisse. Ils préfèrent un joug qui, auparavant, ne leur inspiroit que de l'horreur. Les fers du Tyrol sont forgés de nouveau : la Souabe, toute prête à embrasser un système de liberté, le repousse loin d'elle. Tel qui, naguères, avoit fait le serment de le propager, jure à présent de s'y opposer de toutes ses forces, & les voisins de l'Helvétie rejettent avec effroi, des fruits qui leur paroissent empoisonnés.

» Les vrais républicains de l'Helvétie seront les premières victimes d'un si grand désordre. Les villes, ces uniques soutiens, ces uniques asyles du nouvel ordre de choses, seront livrées à la fureur du peuple des campagnes, qui les accusent d'avoir opéré son malheur, en donnant la première impulsion à la révolution. C'est sur elles, que tombent les premiers accès de son aveugle rage. Toute l'Europe retentit de ses funestes pronostics. Les anglais croient s'être soustraits à la colere de la grande nation, parce qu'elle laisse d'utiles voisins s'entre-détruire, & de précieux avantages passer entre les mains de ses ennemis; car les localités, l'histoire, tout prouve l'importance d'un pareil voisinage; tout excite les ennemis de la nation française à s'attacher un peuple brave & estimé, qui inspire en ce moment & pour toujours un intérêt général.

» Citoyens directeurs, vous qui décidez avec autant de bonheur que de gloire du sort des nations, calmez, lorsqu'il en est encore tems, calmez la fermentation du peuple suisse, vous le pouvez. Souvenirs du passé, souffrances actuelles, dangers futurs, concussions, tout concourt à l'agiter. Que votre sagesse veuille donc obvier à des malheurs extrêmes & qui peuvent devenir inévitables. Remplissez les vœux que le peuple helvétique, au nom de l'humanité, de la liberté & de l'égalité, vous présente par l'organe du sousigné. Alors, le souvenir de vos bienfaits lui sera aussi constamment cher, qu'il attachera de gloire à former une alliance écrite & indissoluble avec le premier peuple de la terre.

» A cet effet, le ministre plénipotentiaire de la république helvétique demande :

» 1°. Que les fonds de toute espèce qui ont été séquestrés, ou qui ont été enlevés à la nation helvétique, soient remis à son nouveau gouvernement, afin qu'il soit en état de faire face aux dépenses de sa révolution; d'organiser une force armée, qui rende la république helvétique digne d'une alliance avec la république française; de payer les objets de première nécessité que la France peut fournir à la Suisse, comme grains, sel, &c.

» 2°. Que les diverses parties de l'Helvétie, chargées d'une contribution, en soient exemptées.

» 3°. Que l'artillerie, les armes, les magasins, & généralement tous les effets enlevés à la nation helvétique, soient remis entre les mains de son gouvernement constitutionnel.

» Que le nombre des troupes françaises en Suisse, la cavalerie sur-tout, soit réduit à ce qui sera absolument nécessaire, & que ces troupes en sortent tout-à-fait, aussi-tôt qu'il se pourra.

» 5°. Que le gouvernement constitutionnel de la république helvétique soit favorisé par tous les moyens possibles dans l'exercice de son autorité, & pour cela il faut;

» Qu'il soit ordonné aux agens de la république française en Helvétie, de s'entendre avec le directoire de cette puis-

sance, sur tous les objets qui la concernent, n'agissant autrement qu'en son nom, avec son aveu, & en observant exactement tous les égards qui lui sont dûs;

» Que les troupes françaises qui restent dans l'Helvétie ne soient que des troupes auxiliaires; que, bien loin de gêner l'action du gouvernement, elles la favorisent, qu'elles lui prêtent de l'appui en cas de nécessité, toutes les fois qu'elles en seront requises par lui;

» Que les avantages accordés au canton de Berne, relativement à l'entretien des troupes, soient étendus à toute l'Helvétie.

Signé, ZELTNER

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 20 thermidor.

Les papiers d'Irlande ne contiennent rien de nouveau. Le parti de la terreur semble absolument abattu, & on espère les meilleurs effets du caractère de fermeté & de clémence que déploie le marquis de Cornwallis.

Des lettres reçues de Saint-Domingue nous apprennent que l'expédition tentée contre les Cayes n'a point réussi. Les troupes parties du Môle Saint-Nicolas, au nombre de trois mille cinq cents hommes, ont été complètement repoussées par les Français & les Espagnols réunis, forcées de se retirer avec 500 hommes de perte. Cette expédition étoit commandée par le colonel Dessources, le lieutenant-colonel Stuart. Le premier, avec dix-huit cents hommes, après une marche forcée de trois jours, prit possession de Trond; mais le reste des forces, aux ordres du lieutenant-colonel, ayant pris terre à quatre milles de Tiberon, plusieurs de ses bateaux furent renversés par la violence des brisans & la force des vagues. Ainsi la jonction fut manquée & l'expédition en fut considérablement. La prise de Tiberon auroit été d'un très-grand avantage, à cause de sa proximité de la Jamaïque.

R E P U B L I Q U E B A T A V E.

De la Haye, le 24 thermidor.

Il est tout simple que chaque parti loue ou blâme suivant ses intérêts & ses espérances, les membres de notre nouveau directoire. N'est-il pas plus juste de tendre leurs œuvres & leur conduite pour les apprécier. Voici du moins ce qu'ont été quelques-uns d'entre eux en attendant qu'on puisse savoir ce qu'ils seront au bout des affaires :

Van Hasselt, fabricant à Amsterdam, & toujours républicain, prononcé pour la révolution & l'unité de la République;

Ermerens, jadis secrétaire des états de Zélande, hautement consommé dans les affaires;

Haltema, ancien conseiller à la cour de justice de Leuwaerde (capitale de la Frise);

Haarsolte, d'Arnhem (capitale de la Gueldre); & de Groningue (capitale de la ci-devant province de Frise).

Tous cinq ont reçu l'invitation de se rendre à la Haye, pour entrer en activité, s'il étoit possible, le 30 thermidor.

Nous ignorons encore jusqu'à quel point quelques-uns d'entr'eux ont donné des gages de leur attachement aux principes de la liberté & de l'égalité; mais personnellement nous ne pouvons les accuser d'avoir manœuvré pour nuire ces postes éminens, puisque tous étoient éloignés du foyer des intrigues, & qu'aucun d'eux n'avoit été membre ni de l'assemblée nationale, ni de la convention nationale, ni même des comités de gouvernement. Ce seront

hommes qui doivent être étrangers aux factions & partis, par conséquent aux vengeances & aux réactions, & propres peut-être à ramener la paix & la concorde dans leur pays. Cette considération a déterminé leur choix.

On doit quelque justice au désintéressement du général Daendels, des membres du pouvoir exécutif provisoire, & en général de tous ceux qui, le 24 prairial, ont pris une part active à la révolution. Il est très-probable qu'ils eussent eu assez de crédit pour influencer & même diriger le choix des nouveaux directeurs. Ils ne s'en sont servis que pour se faire exclure eux & leurs amis de la partie directoriale; conduite politique & généreuse, & qui donne un grand avantage aux auteurs de la révolution du 24 prairial, sur ceux du 3 pluviôse, qui ne s'étoient pas ainsi oubliés dans la distribution qui se fit alors des premières places de notre république.

A la séance du 19 thermidor, les directeurs provisoires ont envoyé un message pour demander qu'on désignât un tribunal pour faire juger le ci-devant directeur van Nangen — Renvoyé à une commission spéciale.

Le même jour, il fut fait lecture d'une requête des citoyens Vonk & Bosch, demandant ou leur mise en liberté, ou leur traduction à leurs juges naturels.

Renvoyé au directoire pour avoir son avis.

D'Amsterdam, le 20 thermidor.

On a exécuté ici la loi de l'exigence des cas, envers les individus convaincus de s'être mis en insurrection contre la révolution du 24 prairial. La peine du fauuet a été appliquée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Du Havre, le 28 thermidor.

La flotte anglaise a disparu hier à une heure après-midi; il n'est resté qu'une frégate & un aviso qui l'avoient au large.

De Bruxelles, le 28 thermidor.

Les lettres de Gand portent que depuis le 25 de ce mois, on y a entendu distinctement une canonnade lointaine & presque continue. Toute la garnison de cette ville est partie pour le Sas & pour Nieupoort. Suivant quelques rapports des côtes de la ci-devant Flandre hollandaise, les Anglais ont fait un débarquement dans l'isle de Gorée, en Zélande, & se sont emparés des principaux postes. Suivant d'autres avis, ils auroient attaqué Middelbourg. Ces nouvelles demandent confirmation. Mais ce qui est certain, c'est que les troupes continuent à marcher de l'intérieur sur nos côtes. La garnison de Mons vient aussi de partir. Le général de division Bonnard a pris le commandement des troupes qui se trouvent sur les côtes, depuis Dunkerque jusqu'au Sas-de-Gand; son quartier-général a été établi à Bruges.

La majeure partie des troupes françaises qui occupent les positions sur la rive droite du Rhin, sont actuellement campées entre la Lahn & la Nidda: elles ont reçu l'ordre d'être prêtes à marcher en avant au premier signal; ce qui a fait naître des conjectures peu favorables à la paix. On continue à mettre Dusseldorff dans le meilleur état de défense. Des magasins de vivres & de munitions se forment depuis quelques jours, tant sur la rive droite que sur la rive gauche du Rhin.

Les deux comtes de Barteinstein & le ci-devant secrétaire d'état auprès du gouvernement autrichien des Pays-Bas, Muller, tous trois émigrés belges, & qui résident

à Vienne, avoient obtenu du gouvernement français un sursis pour la saisie de leurs biens, l'ordre est arrivé en cette ville de les inscrire de nouveau tous trois sur la liste des émigrés.

Si l'on en croit quelques lettres de Wesel, une armée de 50 mille russes se met en mouvement pour se rendre dans les états autrichiens. Il y a cinq ans qu'on l'annonce, & il est très-possible qu'il en soit de cette armée comme de celles qui n'ont jusqu'ici marché que sur le papier.

DE PARIS, le 30 thermidor.

Nous avons indiqué quelques changements, que d'après des bruits généralement répandus & d'après l'opinion de personnes à portée d'être bien instruites, nous persistons à croire sur le point d'être opérés dans la république cisalpine. Aussi-tôt quelques-uns de nos confrères se sont charitablement chargés de crier à la contre-révolution. Nous ne sommes nullement dans l'usage de répondre à des injures, quoiqu'on ne nous les épargne pas. Nous nous contenterons d'observer que les articles qui ont si vivement échauffé la bile de quelques-uns de nos écrivains, ne sont que le texte de la nouvelle constitution des républiques romaine & helvétique, à l'organisation desquelles n'a sans doute pas été étranger notre gouvernement, & qui, pour ceux qui entendent la valeur des mots, ne ressemblent en rien à des aristocraties ou à des oligarchies.

Le tems prononcera entre ces essais & quelques articles de notre propre constitution. Il seroit téméraire, il seroit coupable de songer à prévenir ses leçons. Aussi avons-nous été bien loin de le conseiller, parce que nous savons que nulle autorité n'en a le droit parmi nous, si ce n'est aux époques fixées pour la révision; mais il nous paroît heureux de pouvoir faire chez nos voisins des expériences qui leur sont, dès aujourd'hui, utiles à eux-mêmes. Et quelque soit le respect que l'on doit à l'indépendance de ces républiques, qui sont notre ouvrage & qui sont encore à peine achevées, il nous semble que, puisque nos commissaires & nos généraux ont nommé leur corps législatif & leur directoire, notre propre directoire peut bien aussi, lorsqu'il le juge nécessaire, leur faire adopter quelques améliorations, dont leur jeunesse politique ne leur auroit pas encore permis de connoître tous les avantages.

Nos journaux officiels avoient déjà établi cette distinction, lors des déplacements effectués, il y a quelques mois, dans le directoire cisalpin: quand ce sera le peuple des nouvelles républiques qui, conformément à la constitution acceptée par lui, aura élu ses magistrats suprêmes & ses représentans, ses choix devront être sacrés pour nous. Ainsi déjà, d'après ce principe, les républiques bataves & helvétiques marchent sans l'attache du gouvernement français. Elles sont, en quelque sorte, émancipées. Mais cette théorie a-t-elle jusqu'ici été applicable aux républiques cisalpine & romaine dont tous les magistrats, pour ainsi dire, provisoires, sont de notre création, & par conséquent sous la surveillance nécessaire de notre gouvernement?

Nous avons pu nous tromper, comme le font souvent, sans que nous déclamions contre eux; ceux de nos confrères qui se croient dispensés envers nous des mêmes égards. Mais nous protestons que, dans ce que nous avons dit, nous n'avons pas eu la moindre arrière-pensée, relative à notre propre constitution pour laquelle nous avons l'attachement le plus sincère, & que nous serions les premiers à défendre de notre foible influence, si, sous prétexte

d'améliorations actuelles, on vouloit y faire quelques réformes avant le tems & sans les épreuves prescrites par elle-même.

Au reste, le *Rédacteur*, dont on connoît le caractère presque *officiel*, s'explique aujourd'hui sur quelques-uns de ces changemens que nous avons annoncés, de manière à en confirmer à-peu-près la nouvelle.

Il commence par se plaindre de ce que les rois déchaînent dans le sein des nouvelles républiques, nos alliées, les fureurs de la démagogie; de ce qu'on abuse des principes les plus révolutionnaires pour y allumer de funestes scissions. Il annonce que Pitt & Repnin ont échoué dans la Suisse, revenue de ses préventions contre la France; mais que leurs agens, cachés sous le masque populaire, espèrent être plus heureux parmi les Cisalpins & les Bataves: «aussi, ajoute ce journal, les divisions paroissent-elles plus actives que jamais dans ces deux républiques. On suppose à Milan des conspirations ridicules contre la forme du gouvernement cisalpin; & l'on attache à l'ensemble de cette conspiration le nom de l'ambassadeur français. On diroit que la royauté s'égaie aux dépens du poignard de Brutus. Chacun des *démagogues cisalpins* se le fait passer tour-à-tour pour s'essayer au rôle du fameux assassin de César. On identifie une *modification numérique dans le nombre des départemens, dans celui des membres du corps législatif*, déjà supérieur au nombre déterminé par la constitution, avec l'attération des principes républicains.

«Patriotes de la cisalpine, ne pouvez-vous connoître votre charte constitutionnelle qu'en comptant *des nombres qui la violent elle-même*? Ah! reconnoissez l'influence perfide de vos anciens tyrans, dans le principe de ces agitations, par lesquelles ils veulent vous distraire des préparatifs hostiles qu'ils méditent contre vous. Ce sont leurs agens qui vous signalent comme une *conspiration d'ingratitude, une simple innovation arithmétique, conseillée par l'économie, et commandée par votre propre pacte social*. Leur but est de vous isoler de la cité française.

«La cité métropole vous a rendu libres, parce qu'elle a voulu se faire un rempart de cités indépendantes contre l'aggression des rois; & c'est à ces agens diplomatiques que l'on suppose des arrière-pensées oppressives! L'in-vraisemblance & la malignité d'une telle assertion doivent vous faire appercevoir les principes d'une conspiration réelle contre votre indépendance; mais vous devez en voir les premiers ressorts dirigés par Pitt & Thugut, qui sont vos ennemis naturels».

— Le général Lahoz, qui étoit venu ici comme envoyé extraordinaire du directoire cisalpin, pour se plaindre des changemens projetés dans son pays, n'a point été reçu, dit le *Moniteur*, par le directoire. Brune & David ont seuls été entendus sur ces réformes.

— Le directoire exécutif, d'après les renseignemens qui lui sont parvenus sur le compte des citoyens Schérer, secrétaire-général; Leroux, adjoint au secrétaire-général; Alexandre, chef de la première division; Lapeirière, chef de la sixième division, partie des fonds; & Estadiou, chef du bureau des commissaires des guerres, tous employés au ministère de la guerre, vient de charger le ministre de remplacer ces citoyens par des hommes probes, capables & sincèrement attachés au gouvernement républicain.

— Le citoyen Bauvinay est nommé secrétaire particulier du ministre de la guerre, à la place du citoyen Leroux.

— On assure que le général Rigault a refusé de re-

connoître le général Hédouville, en qualité de commissaire du gouvernement à Saint-Domingue; celui-ci ayant envoyé le général Watrin, Rigault lui dit qu'il étoit prêt à l'accueillir personnellement, ainsi que le citoyen Hédouville; mais que la commission des colonies devoit être composée de trois membres, & que le citoyen Hédouville ne pouvoit la représenter à lui seul; Rigault déclara, au surplus, qu'il en référerait au corps législatif de France.

— On dit qu'il a été question dans le dernier comité secret du conseil des cinq cents, de déclarer incompatibles avec toute espèce de fonctions publiques, les entreprises, fournitures & autres spéculations de tous genres sur les opérations du gouvernement; les représentans du peuple, fonctionnaires publics & employés, seroient tenus d'opter dans le mois; & si après l'option pour leurs places, ils étoient convaincus d'avoir conservé un intérêt dans lesdites entreprises, même comme simples cautionnaires, ils seroient condamnés à deux ans de fers.

— Le bruit court que tous les prisonniers détenus dans la maison d'arrêt de Versailles, se sont évadés la nuit dernière & que l'on a battu la générale pour faire courir à leur poursuite.

— La gendarmerie nationale vient d'être envoyée à Arras pour comprimer un mouvement occasionné par des jeunes gens de la réquisition.

— Plusieurs personnes, accusées d'avoir été en correspondance avec le général Bernadotte, viennent d'être arrêtées à Vienne.

— On mande de Lemberg, que 24 régimens de cavalerie russe, la plupart cosaques, sont campés dans les environs de Brzecz-Litowski, petite ville située sur le Bog, vers les frontières de la Gallicie. On ignore la destination de ce corps.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LAVEAUX.

Séance du 29 thermidor.

Marbot propose d'approuver une résolution du 18 thermidor, qui fixe les secours & pensions à accorder aux veuves & enfans des militaires & employés composant les armées de terre & de mer.

Rivaud & Thiebaut attaquent cette résolution parce qu'elle contient une disposition qui seroit, sur-tout, désavantageuse aux veuves pauvres des défenseurs de la patrie. Celle qui auroit 290 fr. de rente, pourroit prétendre à une pension de 400 fr.; celle qui auroit 300 fr. ne pourroit rien prétendre.

Rivaud reproche en outre à la résolution de n'avoir en aucun égard à la différence des grades, & d'avoir accordé des pensions aux gardes-magasins & employés qui sont tellement peu considérés comme militaires, qu'ils sont par un hasard peu commun l'ennemi les premiers qu'il les renvoie.

Marbot répond que ces hommes ne sont point compris dans la nomenclature de ceux auxquels la résolution accorde des pensions, & que l'on est excusable de n'avoir pas fait la différence des grades, attendu que ce ne sont pas les services qu'on récompense, mais un secours qu'on accorde en considération de ces services, à la famille qui les a rendus.

Le conseil ajourne la suite de la discussion, & se forme en comité général.

A. FRANÇOIS.